



# Déclaration Liminaire

F2S76

DU 03 FÉVRIER 2026



DES ANNONCES...

MAIS N'EST-IL PAS DÉJÀ TROP TARD ?

Jeudi dernier, enfin, l'exécutif semble avoir pris conscience de l'urgence d'une lutte d'envergure contre le narcotrafic. Le Président de la République a ainsi annoncé un « plan douanier massif » pour tenter d'enrayer la croissance exponentielle du trafic de produits stupéfiants en France. Combien d'efforts n'avons-nous pas dû déployer pour être enfin entendus !

Depuis plus d'une décennie, la DGDDI a vu ses effectifs être décimés, ses missions réduites, ses services restructurés et les conditions d'exercice se dégrader ! Dans le même temps, les réseaux criminels se sont renforcés, organisés et enrichis, au point de disposer de moyens colossaux pour mener à bien leurs objectifs. Surtout, ils sont prêts à faire couler le sang innocent pour développer leurs lucratifs trafics.

Heureusement, la réalité finit toujours par imposer son récit : on ne peut lutter efficacement contre les trafics illicites internationaux, contre les stupéfiants, qu'avec une douane forte, dotée de moyens humains, matériels et juridiques à la hauteur de la menace ! Il est plus rationnel, plus économique et plus efficace d'intercepter les produits illicites aux frontières, plutôt que de mener des enquêtes longues, complexes et coûteuses, une fois les réseaux installés.

Renforcer la douane, c'est agir en amont. C'est faire le choix de la prévention, de la souveraineté et de l'efficacité opérationnelle.

Face aux annonces du Président, point d'emballage toutefois ! Nous sommes malheureusement suffisamment habitués aux revirements schizophrènes du « en même temps », pour ne pas craindre que la montagne n'accouche finalement que d'une souris... Car la mode est à la communication plutôt qu'à l'action, aux « ballons sondes » plutôt qu'aux véritables décisions.

Il est fort probable que l'on vienne nous dire, dans un avenir proche, que la réaffectation au HAVRE d'un SMS en bout de course s'inscrit dans le cadre de ce renforcement et qu'elle constitue une mesure structurante démontrant la volonté indéfectible du gouvernement à abonder les moyens de lutte contre le narcotrafic sur la plateforme portuaire. De même, un énième saupoudrage d'agents, ici ou là, interviendra certainement afin que l'on puisse entendre dans les médias que le gouvernement a pris le problème du narcotrafic à bras le corps...

Pour l'UNSA Douanes, les annonces ne suffisent pas ! L'heure n'est plus aux mesurettes de façade, mais aux actes forts et à la mise en œuvre d'un véritable plan de renforcement de la Douane, de ses moyens et de son attractivité !

Puisque nous sommes réunis pour évoquer les conditions de travail des agents des douanes, il est un sujet que l'on ne peut occulter en la matière : Delta I/E !

A travers cet applicatif inabouti et non-fonctionnel, l'administration sacrifie actuellement la santé mentale de la plupart des agents OP/CO. Dès son déploiement, les agents ont alerté l'administration sur l'ergonomie catastrophique et sur les nombreux bugs de cet outil qui constitue, sans nul doute, un accident industriel majeur pour la DGDDI.

Aujourd'hui, ce sont les agents, vos agents, qui en paient le prix fort. Depuis le déploiement de cet applicatif, et encore plus depuis le bug de la TVA de la mi-janvier 2026, les agents des douanes sont plongés dans un chaos quotidien insoutenable, livrés à eux-mêmes face à un système défaillant et une hiérarchie qui improvise.

Les consignes sont contradictoires ; les agents, pris pour des variables d'ajustement. En moins de deux semaines, la Direction Générale a changé cinq fois d'avis, laissant les agents appliquer des consignes, obsolètes dès le lendemain. Cette improvisation permanente est inacceptable. Les agents ne savent plus quelle règle appliquer d'un jour à l'autre. Même leur hiérarchie directe est désabusée et démunie face à l'absence totale de cap de la DG.

Le système Delta IE dysfonctionne à tous les niveaux :

- les demandes de rectification/invalidation disparaissent dans le système sans être enregistrées,
- aucun accusé de réception n'est généré, obligeant les agents à gérer des demandes "fantômes" par mail,
- l'onglet "visualisation des changements" est totalement illisible : il est impossible pour les collègues de vérifier ce qu'ils valident,
- les opérateurs, quant à eux, ne voient pas quand leurs demandes sont acceptées, générant des relances incessantes auprès des collègues.

Le scandale de cette situation, c'est que les agents doivent apposer leur nom sur des validations dont ils ne peuvent vérifier ni le contenu, ni l'impact. L'instruction verbale actuelle ? Accepter toutes les demandes sans contrôle.

Les agents doivent ainsi valider des rectifications et des invalidations sans savoir :

- si elles sont justifiées,
- quel sera leur impact sur la liquidation des droits et taxes,
- si elles génèrent un remboursement ou une dette supplémentaire.

Les collègues endosseront ainsi une responsabilité nominative sur des actes qu'ils ne maîtrisent pas. Cette situation est intolérable.

Comble de l'amateurisme, les agents découvrent les nouvelles procédures par les opérateurs eux-mêmes, qui les apprennent via leurs prestataires EDI lors de réunions avec la DG. Les canaux officiels (Intranet, application courriers, messagerie), quant à eux, restent muets. L'administration informe les prestataires privés avant ses propres agents qui vivent la situation comme une humiliation professionnelle.

Outre les problèmes rencontrés en matière de rectifications et d'invalidations, les agents sont également débordés par les sollicitations répétées des opérateurs. En l'absence totale d'accompagnement, ces derniers intègrent des déclarations à l'aveugle et, pour certains, appellent les agents à chaque message d'erreurs. Si les collègues ne rechignent pas à prendre du temps pour les accompagner, ils font face à des opérateurs de plus en plus excédés et désagréables à leur endroit.

Le temps nous manque pour exprimer tous les dysfonctionnements évoqués par les collègues. Une chose est sûre : la situation actuelle n'a que trop duré ! L'administration doit maintenant assumer ses responsabilités et donner enfin aux agents les moyens de travailler dignement et sereinement.